N° 3499 — 10e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 14 Janvier 1898

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon) — TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

L'EXPRESS DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75
LOCALES . . . 1 fr. 00
Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

Une page d'histoire

Dans le *moment de confusion* incroyable que nous traversons, on aime à reporter son regard sur le passé, vers les perspectives déjà lointaines de la Défense, où la nation n'avait qu'un sentiment unique *dont elle fut remplie et transportée*. S'il y eut bien des tristesses et de cruelles épreuves, il y eut aussi de grandes et belles choses. Des figures héroïques se détachent en pleine lumière dans ce sombre tableau : elles servent *de points de repère* pour le patriotisme et pour tous les sentiments élevés de la conscience française.

Ces réflexions nous viennent à propos du *beau livre, clair, ferme et vivant, sans* rhétorique, de notre ami Lucien Delabrousse. C'est un livre qu'il faut lire et garder : il s'analyse mal, car il est tout entier dans les faits et dans les documents dont le récit est appuyé. Le meilleur accueil à faire serait de le recopier ici tout *au long*, mais le journal n'y suffirait pas.

Il s'agit d'Edmond Valentin et des derniers jours du siège de Strasbourg. Le gouvernement de la Défense Nationale avait nommé Valentin, préfet de la ville *siégée et de toutes parts cernée par le* cercle des ennemis. Ce décret, d'un caractère antique, et que l'on aurait autrefois appelé romain, mais qui est simplement et bien français, disait à propos de Valentin : « Le gouvernement n'en rapporte à son énergie et à son patriotisme pour aller occuper son poste. »

Le préfet s'en va donc tout seul pour occuper ce poste, dont il est séparé par toute une armée ennemie. Il porte cousue à l'intérieur de la manche de sa chemise *et flanelle la copie du décret* écrit tout entière de la main de Gambetta. Deux fois, il est arrêté dans son voyage à travers l'Alsace envahie ; si on le fouille, si la copie du décret est découverte, le préfet de la République sera fusillé sans nul doute, et Valentin, en mourant, ne ressentira que le regret de n'avoir pas rempli sa mission et occupé son poste.

Delabrousse, ancien ami de Valentin, et lui-même type certain de Strasbourg, nous retrace pas à pas, en un récit d'émotion contenue, cette odyssée héroïque que celle d'Ulysse.

Valentin sort du village de Bischwiller-Heim, avec son ancien condisciple, Auguste Stoss ; nos amis touchent au canal du Rhône au Rhin qui aboutit à Strasbourg. La pluie se met à tomber. Ils traversaient un petit bois pour gagner la commune d'Oenheim, lorsqu'une voix retentissante les fit entendre : *Il vrai* : Qui est là ? Stoss répondit : *Frcund* — Amis. Ils se trouvèrent en présence de quatre uhlans qui, ayant leur poste d'observation près du canal, s'étaient réfugiés sous un arbre pour se garantir de la pluie.

Nos amis feignent vainement d'obtenir la permission de poursuivre leur voyage. Deux uhlans restèrent à l'écluse du canal et les deux autres emmenèrent Valentin et Stoss au village de Bischheim, où se trouvait l'officier du détachement. On leur permit de se jeter tout habillés sur des *bottes de paille en attendant le jour*.

Dans cette terrible nuit, le calme de Valentin fut admirable. Il se faisait passer pour un américain qui venait chercher des nouvelles de ses parents enfermés dans Strasbourg. Sa parfaite connaissance de l'anglais lui aidait à jouer son rôle à merveille. Au point du jour, interrogatoire du capitaine adjudant-major. Celui-ci, pour en venir au point, ne sut lui de laisser passer les voyageurs, les envoie à son colonel, campé à Benfeld, sur l'Ill. Valentin, toujours avec son décret dans sa manche, et suivi d'une escorte de cent uhlans, part dans une carriole pour Rœfel.

Là, interrogatoire du colonel, entouré de ses officiers. Nouvelle réponse de l'américain Valentin qui va voir ses parents à Strasbourg. Le colonel, convaincu par l'aisance et le bon aloi de l'américain et de son guide alsacien leur dit qu'ils ne pourraient pas arriver à Strasbourg. Il leur offrit, soit d'attendre chez lui les événements, soit de gagner le grand-duché de Bade, avec ou laisser-passer qu'il leur donnerait.

S'en aller au plus tôt était tout le vœu de Valentin, comme on pense bien. Un seul uhlan lui fit cette fois la garde d'honneur, jusqu'au pont du Rhin. Valentin passe le dernier de ses hôtes en Allemagne, libre enfin, après tant d'angoisses, mais il s'agit maintenant de revenir par un *autre chemin*, et de gagner, il ne sait pas comment, sa préfecture inaccessible.

Si les préfectures étaient toujours aussi difficiles à atteindre, il n'y aurait pas tant de candidats.

Après une autre suite de péripéties non moins périlleuses, Delabrousse nous montre comment Valentin touche à son but, en face des remparts de Strasbourg, passe la nuit dans un champ de pommes de terre, se jette à la nage, perd pied dans la boue, remonte sur le bord, plonge une seconde et une troisième fois, et enfin, couvert de boue, exténué, ayant failli s'évanouir de fatigue, parvient en se traînant sur un ouvrage avancé de la place. C'était dans la nuit du 19 septembre. « France ! crie-t-il. Il est *reçu par les coups de feu* des Français surpris de voir ce nouveau venu dans un état si affreux.

A peine sauvé des Allemands, Valentin faillit être tué par les Français. On l'emmène au poste, et le lendemain seulement, le général Uhrich consent à voir cet espion, que l'on a arrêté la nuit, soutenant d'un bonet, au parapet de la lunette 56. « Veuillez, dit Valentin au commandant de l'escorte, annoncer au général le préfet du Bas-Rhin. »

Il ne garda pas longtemps une préfecture si bien gagnée, et il ne put la garder pour la France. Après la reddition de la place par le général Ulrich, Valentin fut déclaré prisonnier du général de Werder. Le colonel commandant l'état-major s'avança vers lui et, portant la main à la hauteur de la casquette, en signe de salut militaire, lui dit en français : « En mon nom et au nom de mes camarades, j'ai l'honneur de vous déclarer que chacun de nous serait fier d'avoir fait pour son pays ce que vous avez fait pour le vôtre ; je vous salue. »

Et tous les officiers de l'état-major passèrent devant Valentin à la suite de leur chef, en lui adressant, comme lui, le salut *militaire. Dans la plus affreuse des guerres*, on a vu plusieurs fois de telles scènes. Au milieu de tous les excès du brigandage et de la sauvagerie, réapparaît par moment la noblesse innée du cœur humain.

Je n'adresserais pas au livre de Delabrousse ce *compliment* banal, qu'il vient à son heure ; ces pages appartiennent à l'histoire et ces souvenirs sont de toutes les heures. On demande souvent des ouvrages pour nos bibliothèques scolaires, *nos lectures publiques, nos conférences* ; il me semble qu'en voilà un.

Hector DEPASSE.

VIVE ESTERHAZY!

Le compte-rendu de la *Libre Parole* des visions dont a été l'objet le commandant Uhlan, à sa sortie de l'hôtel du Conseil de guerre, est vraiment trop touchant pour ne pas être reproduit :

La nouvelle de l'acquittement s'est répandue dans tout le quartier, comme une traînée de poudre.

Maintenant, de toutes les maisons, de toutes les boutiques, jaillissent et se ruent des hommes, des femmes, des enfants d'intérieur ou de travail.

— C'est vrai ?

— Oui, acquitté !

— Vive la France ! Vive l'armée ! A bas les Juifs !

Le commandant apparaît. Il va toujours de son pas automatique, et se dirige sur la porte de la prison.

Les cris redoublent. Cris d'enthousiasme. Cris de fureur.

Des hommes pleurent de joie. Je vois un bolleur qui pleure.

En un clin d'œil, cette rue tout à l'heure si calme, est envahie par plusieurs milliers de personnes, et les clameurs s'accroissent.

Aux saluts à l'armée se joignent maintenant des injures aux Juifs.

De toutes parts on entend :

« Bandits ! Crapules ! Cochons !

Le Vampin qui, par vocation pour lui, passerait par la, serait infailliblement lynché. L'exaspération contre les misérables qui, pour sauver un traître, tentèrent de déshonorer un officier, est à son comble. Des *cannes s'agitent, des poings se tendent.*

Les agents entourent Esterhazy. Sans eux le commandant serait porté en triomphe.

La porte de la prison s'ouvre. Esterhazy disparaît.

Mais la manifestation, loin de se calmer, s'accentue.

— Vive l'armée ! Vive l'armée ! A bas les Juifs !

Et du coutant. Mathieu ?

Une demi-heure se passe. Une foule immense, sans cesse accrue, grouille toujours dans la rue du Cherche-Midi.

A l'intérieur de la prison, le commandant revêt des habits civils.

On le reconnaît néanmoins à la sortie et ce n'est qu'à grand peine qu'il peut rejoindre une voiture. Tout s'y a de mains qui se tendent vers lui, tant s'y a de bras qui veulent l'étreindre.

Et l'officier que l'on voulait ainsi porter en triomphe, comme s'il eut rendu l'Alsace-Lorraine à la France, est le même qui, naguère, rêvait de prendre du service dans l'armée allemande et de massacrer cent mille Parisiens !

Triste ! Triste !

Echos et Nouvelles

Angers et à Trélazé et dans les communes environnantes, les vétérinaires ont constaté de nombreux cas d'influenza sur les chevaux.

Un citoyen argovien demande une indemnité de 500 francs à la Confédération, parce que les marches guerrières jouées par les musiques militaires aux grandes manœuvres ont fait fuir le gibier de sa chasse.

Une singulière demande. — Les habitants du canton de Vaud (Suisse), pour célébrer le centenaire de leur indépendance, ont demandé au propriétaire du château d'Oron de se livrer à un assaut à un ancienne tourelle et au pillage du vieux château.

Statistique des centenaires. — C'est la Serbie qui détient le record des centenaires. Sur une population de 2,300,000 habitants, il y a 575 centenaires ; l'Allemagne n'en compte que 78 sur 56 millions d'habitants.

Le mouvement des correspondances en 1897. — Le nombre des lettres expédiées en requête du *monde entier qui ont passé par la France atteint 26 milliards.*

Un bel exemple. — Un mariage extraordinaire vient d'être célébre à New-York. Le fils cadet de M. Bell, l'inventeur du téléphone, âgé de 22 ans, s'est marié avec *Mme Harriet Gusse Schibley*, âgée de 78 ans ! On dit que le jeune Bell est amoureux fou de sa femme.

Une pluie rare, il a plu à Peyta, sur la côte du Pérou où il ne pleut que tous les 7 ou 8 ans. Ra revanche, quand il pleut, il pleut torrentiellement pendant 10 ou 12 jours.

Modes américaines. — New-Jersey (Etats-Unis), un cercle vient d'adopter une règle typique : Les membres pourront mettre les pieds sur la table dans la salle de lecture, pourvu que les rideaux des fenêtres dissimulent dans la rue soient fermés.

A Saint-Nicolas-de-Rodon (Vendée) on a trouvé, dans le mur du presbytère, un placard renfermant des armes anciennes, de merveilleuses figurines sculptées, des parchemins datant des premiers temps de l'imprimerie.

Les dernières nuits de New-York, pour le réveillon du Kloboklak, une expédition de 60 femmes qui sont s'installer dans la région inhabitée pour s'y consacrer à des occupations diverses.

AU JOUR LE JOUR

AU GUI l'An 1751

Ce premier Janvier 1751, maître Vanackère, notable bourgeois de Lille, vêtit sa houppelande chaude, faite de vraure riche, coiffa son tricorne de promenade et appuyant sa destre sur une canne haute à pomme d'argent, s'en fut chez dame Vroye, sa voisine, à qui il devait politesse. Monsieur maître à ses heures, Maître Vanackère faisait volontiers musique de Lully et autres auteurs fameux que dame Vroye pirsait au plus haut point, jouant volontiers sur le pinefle les compositions du musicien, formant de concerts plus d'une Académie.

Il savait que pour avoir bon an, il importe d'offrir à sa belle les primices du cœur et avec ses billetiers où son nom était écrit, il avait fait porter par ses gens de couleurs un dégeoir rempli de manières friandises parfumées de saveurs.

Maître Vanackère n'était point de ces gens qui sans parler saluent d'un signe de visage et disent « tout au plus les compliments du jour, faisant *ainsi sans s'en rendre compte* ».

Nourrisson des neuf sœurs et fidèle du Permesse, il donnait à sa Muse et le tour et l'adresse, chantant en galant madrigal les beautés tardes et naturelles. De ce fait, dame Vroye qui devait son brillant à la simple nature, s'était vue qualifier par lui d'aimable Talie et de reine des ris et des jeux.

Tout en gagnant le logis de la belle où l'attendaient pour l'introduire en la ruelle, où elle tenait conversation, maintes dames de carreau et suivantes, il devisait en lui-même au Corbillon qu'il avait joué en sa compagnie sous la fougère à la Saint-Jean dernière, regardant narquoisement les carosses pompeux par l'or et la peinture où s'étalaient de gros seigneurs devant tout leur éclat, à l'heureuse déroute que jadis leurs pages firent faisant banqueroute.

Il est plus d'un heureux que leur père à fait gille *Dont qu'il porte sur lui le bien de l'orphelin.*

Que pour le voir ainsi beaucoup meurent de faim,

Et que son nom écrit sur la funeste table,

Il n'est quelque temps de la vie de table.

Il suffit de la voir magnifique et brillant,

Le temps passe n'est plus, on cherit le présent.

Et pensant d'une belle manière point en peu de poudre de Nicot dont il était fort friand, il disait en lui même trois fois le feu cardinal « Mesieurs, je vous donnerai tout ce que vous m'avez volé pendant l'année. »

***

Pois..... quand il eut complimenté de vœux partant du cœur et caresse par ses civilités la dame de ses pensées, sachant comme on soupire auprès de dame sous peu, maître Vanackère *s'en fut courir à douze heures, à la dernière* messe où il vit femmes coquettes attirant sur lui yeux aux jaulis.

Lors qu'à le regarder vers le monde s'empresse

Avec étonnement on voit tirer la messe.

Ensuite, comme il n'avait point bu de la sotte fontaine et qu'il tenait son ventre en liesse, notre homme mangea à un table des poulets et chapons dont il faisait ripaille et après quelque repos, invité aux plaisirs qu'offre la promenade, se fit voiturer entre les arbres, trouvant aux beautez qu'on voit sur l'Esplanade les plus jolis minois.

On rencontre souvent dans le menu bourgeois.

Ce qu'on voit de plus beau des plus jolis minois.

Assis, de dehors son carosse, sur un de ces bancs que le Sénat avait fait mettre pour la commodité du bourgeois, il s'apprêta à rire en tous ces tableaux : du petit maître et du gurier se repaissant les yeux à voir ces demoiselles que les systèmes faisaient paraître fort bien lies. Il s'apprêta à rire des gens de couleur, courant avec ardeur et smart malgré le froid à vouloir des gens de pied suivre le trop pénible course.

Aux portes des maisons se tiennent des servantes *Des dames de carreau, des aimables suivantes.*

Qu'on prendrait aujourd'hui pour des opérateurs,

Donnant des billetins pour vanter leur remède

Il n'est point de plaisir qu'on ne prenne bien.

Car ils n'ont point le temps de leur faire l'amour,

Ils ont trop de travail et trop cuant et le jour

De ces petits billetins, quelle est donc l'éloquence ?

Sont-ce des compliments, des vers pleins d'élégances

Tels vous parlant du cœur ? non non mons que cela,

Des pilules nous écrit causant ce tracas là.

A nouveau, quand maître Vanackère eut vu en rond une bande qui danse et d'autres de beaux chanis faisant sortir la cadence

Nous n'irons plus au bois

Les lauriers sont coupés !

et que de Vénus au ciel brilla l'étoile, il se fit voiturer par son carosse qui l'attendait, vers *chez Delfain*, où il trouva bon jeu, bonne *quenette* et bon vin et, ainsi qu'il était écrit en une pièce badine parue ce jour à l'un de poète qui montait volontiers le cheval Pégase « cet bête guilard avec sa corpulence ne parut point fâché d'avoir sa finance. » A minuit sonnant, maître Vanackère se retira et tirant ses verrous fit tranquillement sommeil.

G. D. JEANDOUZY.

L'homme gai

Il est vraiment gai, ce Cornélius Herz, d'une gaieté de pince-sans-rire, qui est pleine de charme. Il a trouvé le moyen, devant la commission de la Chambre, qu'il avait invitée à comparaître devant lui, restera classique. Ce fut une des plaisanteries réunies de l'année 1897.

On a vu qu'il vient d'en trouver une autre bien bonne. Il a chargé, en effet, les Etats-Unis, non pas de demander à Washington du gouvernement français cinq millions de dollars, pour le préjudice causé à sa santé par les tentatives illégales de persécutions dont il a été l'objet.

Remarquez que l'illustre docteur n'était déjà pas très bien portant, qu'il ne se plaint que d'une tentative de persécution, et cependant il lui faut vingt-cinq millions de francs. Que serait-ce s'il avait été en bonne santé, quand la tentative s'est produite, et si, au lieu d'une tentative, il y avait eu persécution effective ? C'était encore cinq milliards qu'il nous aurait fallu payer.

Il serait utile de savoir ce que signifie ce fait, que le département d'Etat, à Washington, a pris en considération la demande de Cornélius Herz. Est-ce une simple et banale politesse habituelle en pareil cas ou bien ?

Mais, alors, il importe de se prémunir. Le moment est propice ; l'Espagne serait enchantée de conclure une alliance avec nous, ennuyée qu'elle est depuis si longtemps par les Etats-Unis ; nous aurions, naturellement, la Russie de notre côté. Grâce à cette triple alliance, nous pourrons attendre de pied ferme toutes les éventualités capables de surgir de la demande d'indemnité de Cornélius Herz, d'une part, de la question des poires américaines, d'autre part pour donner à cette affaire entre confrères, la plus pacifique qu'elle comporte.

(1) Lettre de vers burlesques, 1751.

Le lieutenant Bernheim

Le *Jour* dit qu'un israélite, le lieutenant Bernheim, est venu témoigner contre le colonel Picquart : « Ce lieutenant, ajoute le *Jour*, a droit à des félicitations. »

Une lettre du général de Pellieux

Le général de Pellieux adresse au commandant Esterhazy la lettre suivante :

Mon cher commandant,

Certains journaux prétendent que la lettre saisie chez Mme de Boulancy a la requête de M. Scheurer-Kestner, n'avait pas de nombreux destinataires, ainsi que vous l'aviez demandé, et vous croyant lire par vous établis. Ils dépit des bruits fâcheux qui circulent, nous voulons espérer, comme nous le disions hier, que le colonel Picquart sera simplement inculpé d'un manquement à son devoir de soldat.

Il doit avoir à cœur de dissiper, au plus vite, des *doutes injurieux* qui planent sur lui, et de prouver hautement que ses chefs militaires qui ont pourtant le devoir de le juger sévèrement, que ses camarades légitimement sévères, conservent cependant le droit de lui serrer la main.

L'*Eclair* estime que les accusateurs ont agi à la légère.

M. Scherner n'est, a-t-il dit, sûr de rien. Il ne peut affirmer que le bordereau est du commandant. Alors pourquoi, depuis trois mois, affirme-t-il qu'il n'est pas de lui ? La seule mesure de sûreté qu'il indique est être sûr son une certitude, au moins une conviction quelconque à l'égard du véritable auteur. De convoliste prétée, il n'en a pas. Il croit seulement que l'écriture n'est pas de Dreyfus. Et c'est tout. *Et le frère Mathieu Dreyfus n'en a pas dit davan*tage. Et tout l'échafaudage de leurs vagues suppositions est demoli en trois lignes par le témoignage des experts. *Il n'est avec ceux qui ont pendant trois* mois, donné l'assaut à la conscience publique. Se-rous nous suspects de manquer de modération si nous disons que le commandant qui, sur de pareils indices, ont déchaîné une campagne comme celle à laquelle nous venons d'assister, se sont montrés extrêmement légers ? Et, quand ils ne sont trompés aussi grossièrement sur le fond des choses, comment voulons-ils que nous les croyions sur le reste ?

Le **Figaro**, par la plume de M. Cornély, son nouveau rédacteur en chef, fait sur la campagne des amis d'Esterhazy une réflexion très sage.

Tout le monde s'indignera devant cette sentence. Il n'est d'ailleurs ni admissible ni possible que le pays reste plus longtemps hypnotisé en face d'une affaire aussi claire et liquidée demain.

Il n'est pas interdit, maintenant, d'en extraire quelques réflexions, pour notre édification personnelle et notre profit.

La chose qui m'a le plus frappé dans les polémiques *écrites* ou verbales qui ont précédé, qui ont accompagné le procès, c'est la facilité avec laquelle certains de nos compatriotes traitent, les uns d'Anglais, *les autres d'Allemands*, les gens qui ont le malheur de ne pas être de leur avis.

L'**Echo de Paris** estime que la décision du Conseil de guerre est un soulagement pour la conscience publique.

Le huis-clos nécessité par de hautes considérations de sécurité pour nos services de renseignements à l'étranger a affaibli, en ne laissant qu'un témoin, ou à l'interrogatoire de l'accusé, ou à l'audition des *témoins civils. L'opinion, cette cour de cassation souveraine*, qui infirme les arrêts rendus, a été saisie des éléments essentiels du procès. A moins d'une sévérité et aveugle, il est impossible qu'elle ne se rende pas à l'évidence : Mathieu Dreyfus a cause innocente, sans preuves, un innocent et s'essaye de le détrôner à tout jamais, en l'obligeant à placer aux lieu du Salut un homme reconnu coupable et condamné, en vertu des lois existantes, par un tribunal composé et statuant dans les formes prescrites par le Code militaire.

Le **Rappel** déplore la façon dont les débats ont été menés et qui lui inspire non de l'étonnement mais de la tristesse :

Car, si on l'avait voulu, cette affaire Esterhazy aurait pu être la liquidation complète et définitive de l'affaire Dreyfus, mais on ne l'a pas voulu. Ce sortie que le doute, l'anxiété qui planaient sur nous continuent de nous opprimer.

Nous devons, de par la loi, respect à la chose jugée ; soit. Mais nul ne nous empêchera de dire que notre conscience n'est point satisfaite, n'est point tranquille.

On nous a demandé jadis de croire aveuglement en la décision prise, à huis-clos, par les juges de Dreyfus — et la plupart d'entre nous la considérons *signe par M. d'Ormescheville nous a permis, depuis* de voir sur quelles bases s'appuyait cette décision ; — on nous demande, aujourd'hui de croire aveuglement aux explications données à huis clos. Ne nous demande-t-on pas beaucoup ? Ne nous demande-t-on pas trop ?

Nous ne pouvons que répéter aujourd'hui ce que nous disions hier : le doute, le doute, le doute, le doute, il n'a pas été public ; le huis clos a été prononcé juste au moment où le jour commençait à poindre. Ce qui a encore publiquement, avait la parole pour se défendre ; ceux qui ont cru devoir agir ainsi ne se sont ils pas rendus coupables de trouble que cette manière de procéder jetterait forcément dans les esprits ?

Quant à nous, sûrs d'avoir rempli notre devoir, fiers de n'avoir, au milieu du tumulte des passions déchaînées, écouté que la voix de notre conscience, après comme avant le jugement du conseil de guerre nous demandons la lumière, la lumière complète, éclatante — qu'on nous a refusée — et nous affirmons hautement notre inextinguible besoin de vérité.

LUCIEN-VICTOR MEUNIER.

L'**Aurore** fait entendre la même note sous la plume vigoureuse de M. Clémenceau :

Qu'ajouter ? Faut-il rappeler le mot admirable du *commissaire du gouvernement reprochant à un témoin à charge de manquer de bienveillance pour Esterhazy et s'attirant cette réponse : « Je ne suis* pas ici pour être bienveillant ou non, mais pour dire la vérité. »

Y a-t-il rien de si extravagant que le reproche adressé par M. Tessman à M. Mathieu Dreyfus de publier et de vouloir publier, devant des témoins, où d'essaye d'établir l'innocence de son frère ? On en sommé-nous pour qu'on ose imputer un tel effort à crime ? Je ne connais rien de plus beau, et, tant mieux je ne puis qu'admirer la ténacité qu'il déploie dans une entreprise où un seul homme, dénuement, qui l'indaire en erreur, mais dont la mobile ne peut être pour lui que hautement honorable.

Par quels moyens prétend-on approcher à un homme de dépenser toute sa fortune, s'il lui plaît, pour essayer de prouver que son frère est victime d'une erreur judiciaire ? Quelle folie prétendre d'ouvrir dire à ce frère qui consacre sa vie à défendre l'honneur de son nom : « Vous vous trompez, vous êtes coupable, les juges, mais non devant l'opinion. » — Je le défends parfaitement ! telle a été la bravé-ressme, s'il leurs accueillir par les hommes d'un audition, sentiment composé.

Hier n'est pas répondre, messieurs, surtout quand on a pour client un officier français qui voudrait être innocent. Ce serait trop simple de se mettre en trophée de ses ennemis, de se mettre à genoux pour ce procédé primitif le mensonge et l'injustice. Malgré votre étouffoir du huis-clos, il y a encore des paroles en air. Il nous paraît impossible que ceux qui sont en situation de les faire entendre ne les lancent pas par-dessus les murailles.

La vérité trouvera sa voie. La justice aura son jour.

La *Lanterne*, après avoir dit que les débats ont donné « l'impression d'une pièce machinée d'avance, dont les rôles soigneusement appris avaient été distribués entre le commandant

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

L'AFFAIRE ESTERHAZY

Les intentions d'Esterhazy

Le commandant Esterhazy a déclaré à un de nos confrères qu'il ignorait encore quelle vengeance il exercerait sur ses nombreux ennemis. Ses amis lui recommandent le calme car son langage paraît indiquer qu'il veuille se faire justice lui-même.

— *Pas* faits bondir sur Mathieu Dreyfus, dit-il, lorsqu'il m'interpella, lundi, d'une façon si inconvenante, le misérable ! j'ai supporté quatre-vingt-dix *jours d'un supplice que vous ne saurez concevoir*, depuis le moment où je fus avisé de l'accusation qui allait être portée contre moi. Cela se paye.

— Et le lieutenant-colonel Picquart ?

A cette question brutale, le commandant Esterhazy fait un geste de menace.

— Oh ! celui-là.

Et son côté M. Tézenas a déclaré que l'affaire aura certainement des suites judiciaires.

Ce que va faire M. Mathieu-Dreyfus

Un ami intime de M. Mathieu Dreyfus a déclaré à un redacteur de l'*Agence Nationale* que ce dernier qui est absolument certain de l'innocence de son frère va continuer sa campagne.

Notre confrère demande alors à l'ami de Dréyfus ce que pense M. Mathieu des menaces d'Esterhazy :

Les menaces de M. Esterhazy, répond-il. Oh ! je vous en prie, n'en parlons pas, ce sont des rodomontades auxquelles il ne faut attacher aucune importance et a vous dire vrai, tous ne nous en inquiétons nullement.

En terminant et avant de prendre congé, nous demandons à notre interlocuteur qui a suivi d'une façon assidue le procès Esterhazy quelle est l'impression que lui ont laissé les débats.

Comme tous ceux qui sans aucun parti pris ont suivi les audiences publiques, mon avis est que ce procès n'a rien prouvé, si ce n'est la partialité de certaines gens et la passion qui a forgé les accusations à la publicité pendant que la huis-clos était prononcé pour la défense.

Le colonel Picquart

Le lieutenant-colonel Picquart a demandé à comparaître devant un conseil d'enquête.

D'après nos renseignements, cette demande *remuerait à deux reprises* le Conseil de guerre qui fut mis en cause dans l'affaire Dreyfus-Esterhazy.

Chez M. Scheurer-Kestner

Un rédacteur de l'*Agence nationale* a pu voir ce soir M. Scheurer-Kestner, au moment où l'honorable vice-président du Sénat rentrait à son domicile, 8, rue Pierre Charron.

M. Scheurer-Kestner s'est formellement refusé à se laisser interviewer. Il a déclaré qu'il était absolument décidé à ne rien dire de ses impressions sur le procès que vient de juger le Conseil de guerre et sur l'acquittement du commandant Esterhazy.

Le Temps déclare que les débats n'ont pas levé les doutes que l'on pourrait avoir sur l'innocence de Dreyfus et il ajoute :

Le commandant Esterhazy est désormais hors de cause, et, nous le répétons, nous en sommes heureux pour lui, pour l'armée, pour la France. Mais fait-il absolument qu'il y ait un traître et l'acquittement de l'un implique t-il absolument la culpabilité de l'autre ? Quel bon citoyen ne souhaiterait que de pareses nouvelles affirmations les esprits dans lesquels subsistaient encore des doutes. Oui ! Est-il interdit d'espérer que par le cours des choses la conviction publique s'élèvera sur ce point comme sur tous les autres, la satisfaction et le repos auxquel aile a droit et qu'elle devrait toujours rencontrer sous un régime républicain ? La justice n'est-elle pas la seul et la garantie de la liberté ?

M. Yves Guyot dans le **Siècle** est sévère pour la justice militaire.

Le commandant Walsin-Esterhazy est acquitté.

Nous l'avions prévu : le général de Pellieux, le commandant Ravary, le commandant Hervieu, au *nom du ministère de la guerre et des chefs de l'état-*major, étaient ses avocats.

Il n'avait pas d'accusateur.

A quand maintenant la condamnation du lieutenant-colonel Picquart ?

La défense du commandant Esterhazy et l'accusation du colonel Picquart ont eu lieu en séance publique ; la suite n'est passée à huis clos.

Ceux qui ont arrangé ce scénario se trompent, s'ils croient avoir rehausse le prestige de la justice militaire.

Chez M. Jaurès

Un rédacteur de la *Patrie* a demandé à M. Jaurès s'il était vrai qu'il dut interpeller :

Je ne puis encore me prononcer dans un sens ou dans l'autre, je réserve mon jugement.

Je dois aujourd'hui même avoir une conférence avec nos amis socialistes, et certainement mes ligne de conduite me sera tracée.

— Dans le cas où une interpellation serait décidée d'accord avec vos amis, quand la porterez-vous à la tribune ?

— Demain, sans aucun doute.

— Cette interpellation sera-t-elle un peu spécial ou sur l'ensemble de l'affaire Dreyfus-Esterhazy ?

— Cela dépendra de la décision que nous prendrons, je ne puis encore me prononcer.

M. Zola persiste

M. Zola, *interrogé par un de nos confrères*, a déclaré qu'il se réservait de traduire lui-même son opinion paraîtra-t-il. Sa croyance en l'innocence de Dreyfus n'est nullement ébranlé par le verdict du jury.

« On me coupera plutôt la tête, a-t-il dit, que de me faire renoncer à ma conviction. »

Entre avocats

L'affaire Dreyfus-Esterhazy a passionné très vivement le monde du Palais. A ce point qu'avant-hier, mardi, dans l'après-midi, plusieurs incidents se sont produits au Palais de Justice entre avocats dreyfusistes et avocats antidreyfusistes.

Les de ces incidents a été particulièrement caractéristique de vivacité. Aucun un envoi de témoins serait sur le point d'avoir lieu, entre M. Auster, protestant et André Hess, israélite.

Du doute, toutefois, qu'informé, le bâtonnier, M. Edmond Fuyer, n'use de son autorité